

# Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Chablais

1<sup>ère</sup> réunion des Personnes Publiques Associées (PPA)

Judi 15 décembre 2016 - Thonon-les-Bains

Compte-rendu



*PJ : Feuille de présence, liste de diffusion et support de présentation*

Après avoir accueilli la vingtaine de personnes représentant les Personnes Publiques Associées (PPA), Mme PFLIEGER présente et commente le support de présentation (en PJ), à savoir :

- **Point de contexte, vision générale de l'avancée du travail de révision** (diapo n°2) (*précision : la reprise des travaux par les élus ne se fera pas avant le mois de février, une fois que le renouvellement des instances au SIAC sera effectif suite à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale*).
- **Présentation du groupe de travail SCoT du Chablais et de la méthodologie d'écriture du PADD** (diapo n°3 et 4) :
  - Production du PADD dans un temps assez bref, rapide, avec comme résultat l'écriture d'un document qui fait consensus. Dans le PADD, à ce stade de la démarche, volonté des élus de ne pas intégrer de représentation graphique ; la priorité a été donnée à la définition du projet politique à l'échelle du Chablais,
  - Elaboration du PADD basée sur les apports des élus, et sur les auditions d'acteurs du territoire sur des thématiques clés.
- **Présentation des 5 objectifs stratégiques du PADD** (diapo n°5 à 16).

Suite à cette présentation, la parole est donnée à la salle :

- ✓ **Direction Départementale des Territoires (DDT) Haute-Savoie/M. KOMPFF**
    - Rappel de la date de délibération de prescription de la révision du SCoT du Chablais : novembre 2015 ; le Porter à Connaissance (PAC) a été présenté aux membres du groupe de travail SCoT et aux élus du Comité syndical par la DDT74.
    - Un an après : le PADD est présenté ; le travail de réflexion réalisé en un temps record est salué, d'autant que ce travail a abouti à un PADD très ambitieux.
    - Un SCoT est en application depuis 2012, un SCoT intéressant mais ne s'emparant pas suffisamment de sujets d'envergure comme l'économie et le tourisme.
    - Le PADD exposé présente un enjeu particulier puisqu'il s'inscrit dans le projet de désenclavement autoroutier, projet qui se doit d'être réussi, avec un défi d'envergure : réaliser cette infrastructure en limitant les effets directs et indirects.
    - Pour limiter les effets directs, le dossier insistera sur la limitation maximale de la consommation des espaces agricoles.
    - Pour limiter les effets indirects, le SCoT est considéré comme l'outil adéquat pour garantir que cette autoroute ne sera pas un « aspirateur à voitures » entraînant un fort développement urbain. Pour cela, la DDT74 souligne très positivement les gages importants donnés par le SIAC, et notamment l'ambition affichée sur la préservation des espaces avec des objectifs chiffrés de consommation d'espace : le SIAC « place la barre haut », et présente un PADD vertueux avec un double compte foncier : un compte sur l'ensemble des artificialisations, et un compte sur l'espace agricole (chaque fois qu'une consommation de foncier est enregistrée pour l'urbanisation, environ 75% de cette consommation correspond à des espaces agricoles).
- M. KOMPFF félicite les élus du SIAC pour le travail qui a été conduit.

- ✓ **Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Haute-Savoie/Mme DE LUCA**
  - Le PADD fait référence à l'écriture d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), la question est posée quant à l'avancée de la procédure.  
*Réponse de Mme PFLIEGER : la procédure en est au stade zéro, puisque les élus souhaitent que ce travail soit mené en parallèle de l'écriture du volet réglementaire du SCoT, c'est-à-dire le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), travail prévu pour 2017. Ce sera un document qui sera spatialisé, cartographié, territorialisé, et les investigations cartographiques seront menées en lien avec la thématique transport, les infrastructures, la consommation d'espace. Le travail n'est pas commencé mais le SIAC est preneur de différents conseils et d'apports (peu de DAAC rédigés à ce jour).*
  - Suite à ces précisions, Mme DE LUCA précise que la CMA et la CCI restent à la disposition du SIAC pour apport de conseils.
  
- ✓ **Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) Terres du Léman/M. MERMAZ**
  - L'intervention concerne la protection des espaces agricoles et fait état des réflexions issues de la commission agricole mise en place par la Chambre d'Agriculture 73-74 (en charge du diagnostic agricole du SCoT du Chablais en révision). Les membres de cette commission agricole invitent les élus du SIAC à réfléchir aux Zones Agricoles Protégées (ZAP), outil qui pourrait être prévu par le prochain SCoT. Le futur tronçon autoroutier va fragiliser les espaces agricoles sur les secteurs d'Allinges et de Perrignier, et il paraît nécessaire d'inscrire deux ou trois ZAP (pour information, il est précisé que 12 ou 13 ZAP sont actuellement dénombrées sur le territoire de la Savoie, contre 2 en Haute-Savoie).  
Cet outil de protection est à distinguer des zones agricoles stratégiques, dont certaines pourraient être à définir/à conforter le long de l'axe du projet autoroutier.  
Au sujet de l'économie agricole, les membres de la commission agricole de la Chambre d'Agriculture suggèrent aux communes de prévoir des outils de contractualisation avec les agriculteurs de leur territoire communal.  
*Réponse de Mme PFLIEGER :*  
*Concernant les ZAP : ce point sera abordé et évalué dans les toutes prochaines étapes de la révision du SCoT. Sur le nombre et la localisation des exploitations, des discussions et des réflexions seront à envisager. Pour cela, le SIAC est en train d'investir le diagnostic agricole réalisé par la chambre d'agriculture sur le foncier et les zones à enjeux.*  
*Un travail sera à mener sur la cartographie des zones, ce travail sera discuté avec les élus, les agriculteurs, et les services de l'état seront garants de la concertation. Cet enjeu étant très clairement identifiable : il paraît incohérent que les espaces agricoles que l'on ne consomme pas soient les moins intéressants.*  
*Autre point particulièrement important : il est essentiel de ne pas faire du SCoT l'instrument pour toutes les politiques du territoire, et le SCoT ne peut pas être le seul vecteur de la politique agricole est menée dans le Chablais.*
  
- ✓ **Communauté de Communes des Collines du Léman/M. DEAGE**
  - Les termes choisis pour l'écriture du PADD sont le résultat d'un travail collégial au sein du groupe de travail SCoT du Chablais. Le PADD résulte de cet échange entre les élus du « haut » et les élus du « bas », aspect particulièrement avantageux. Ce PADD a été fait pour faire évoluer le territoire.
  
- ✓ **Direction Départementale des Territoires (DDT) Haute-Savoie/M. KOMPFF**
  - Le dossier de la DUP est en cours de finalisation, et le dossier contient une étude d'impact comportant un volet agricole.
  - Le préfet a souhaité mettre en œuvre en 2016 un groupe de travail qui associe le monde agricole, le monde environnemental et le SIAC. Ce groupe a été activé pour monter le dossier minute de DUP, il sera maintenu en activité jusqu'à la mise en service de l'autoroute, voire après.

- ✓ **Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)/M. JACQUIER**
  - Comment vont être priorités les différents chapitres du PADD ?
 

*Réponse de Mme PFLIEGER : C'est l'interaction entre les différentes dimensions qui pose question aujourd'hui et sur laquelle les élus souhaitent travailler, position partagée par l'ensemble des membres du groupe de travail SCoT du Chablais. Plus largement, le PADD est un projet de territoire, et les différents élus et acteurs du territoire doivent s'y retrouver et percevoir les actions réciproques que ces différentes dimensions ont les unes sur les autres. Cette vision semble plus adaptée pour agir sur les sujets économie, environnement, mobilité et agriculture.*
  
- ✓ **Mairie de Thonon-les-Bains/M. JOLY**
  - Souhaite des précisions sur la DUP : pour information, lors du dernier comité syndical du SIAC, M. le Maire de Thonon a sollicité le président du SIAC pour savoir où en était le dossier minute relatif à la DUP.
  
- ✓ **Direction Départementale des Territoires (DDT) Haute-Savoie/M. KOMPFF**
  - Il est précisé qu'une invitation va être envoyée aux membres du groupe de travail Agriculture et Environnement mis en place par la préfecture ; la 4<sup>ème</sup> réunion se tiendra le 20 janvier 2017 après-midi, et l'envoi du dossier au ministère est prévu pour début février, pour une enquête publique envisagée en septembre 2017.
  
- ✓ **Membre de la Chambre d'Agriculture Savoie Haute-Savoie/M. BOVET**
  - Il se félicite que le PADD parle souvent d'agriculture, de pêche, avec la volonté d'accueil de la population.
  - Vigilance à avoir vis-à-vis des sièges d'exploitation.
  - Des outils de maîtrise foncière sont-ils prévus dans le PADD, lesquels ?
 

*Réponse de Mme PFLIEGER : un point important est soulevé : l'économie agricole est en général au centre de l'aménagement du territoire du Chablais, et ce à plusieurs titres.*

*L'équipe technique du SIAC a réceptionné en fin d'année 2016 le projet de diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture, c'est un 1<sup>er</sup> apport sur lequel le SIAC doit travailler. Ce document souligne bien entendu un certain nombre de points soulevés ce jour par les agriculteurs qui se sont exprimés précédemment. Mme PFLIEGER engage la chambre d'agriculture à vérifier que l'ensemble des enjeux soit bien présent dans le diagnostic transmis.*

*Par ailleurs, concernant les exploitations et le lien avec le transport, cela va de pair avec toute la cartographie, la spatialisation et la façon dont on va arriver à intégrer certaines parties dans le SCoT, mais également donner un cadre, des éléments directeurs dans les PLU, pour que les centres d'exploitation soient considérés comme les centres névralgiques en termes de fonction urbaine.*

*Sur les ZAP, les élus du SIAC auront l'occasion de retravailler là-dessus dans un futur proche.*

*Pour le foncier et la stratégie foncière : les collectivités locales ont comme interlocuteurs l'EPF, la SAFER, et toute une série d'instruments contractuels pour anticiper les mutations foncières, pour travailler au remembrement, à des consolidations foncières, que ce soit dans le domaine forestier ou agricole.*

*Dans le cadre de la révision du SCoT du Chablais, pour donner vie à l'objectif du PADD consacré aux outils fonciers, il faudra arriver à voir comment tous ces instruments s'ajustent, s'agencent ensemble et permettent d'avoir une logique commune pour que les élus, en lien avec les demandes de la société et les objectifs de politiques publiques, puissent permettre à ces outils d'être mobilisés et utilisés à bon escient et de la façon la plus efficace possible pour tenir le foncier d'un territoire. C'est la « rançon » du dynamisme du Chablais, il y a des dynamiques foncières très fortes, avec des logiques de valorisation foncière extrêmement rapides, des logiques réciproques de rétention foncière et où, face à ces tensions, on se doit d'avoir les meilleurs outils (tels que le schéma multi-modal des transports et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial DAAC).*

✓ **CCCL/M. THOMAS**

- M. THOMAS souligne positivement le fait que la profession agricole se positionne favorablement par rapport à ce PADD.
  - Par ailleurs, il confirme que le renforcement des centres d'exploitation est un enjeu crucial, et ce à plusieurs titres : en termes de mobilité, le fait de renforcer ces centres d'exploitation est un atout pour l'environnement, pour la préservation des paysages, et pour la qualité de travail de l'agriculteur.
- M. THOMAS confirme également que de multiples échanges ont eu lieu au sein du groupe de travail SCoT pour savoir si le volet agricole devait être un seul objectif stratégique ou pas. L'accord a été trouvé pour in fine considérer l'agriculture comme étant au cœur de toutes les thématiques ; l'agriculture apparaît donc dans l'ensemble du document, dans chacun des objectifs, et cette démarche sera à poursuivre. Les PLU et les PLUi seront par ailleurs les outils appropriés pour affiner les modalités de préservation de ces espaces à leurs échelles.
- Le travail sera effectivement à mener sur les ZAP, mais également sur les AOC. Dans cette logique, l'objectif sera plutôt de protéger des zones à rendement intéressant. Ceci étant, les agriculteurs sont installés sur tout le territoire, il sera donc important de mettre tous les acteurs potentiellement intéressés autour de la table et définir ensemble quels seront les objectifs partagés à inscrire au SCoT.  
Le SCoT sera là pour donner des lignes directrices, des axes de travail, des cartes, mais il faut néanmoins être attentifs à ne pas faire du SCoT la seule « boîte à outils » du Chablais.

✓ **Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) 73-74/M. GANION**

- Sur la thématique environnement et en référence à la Charte Architecturale et Paysagère du Chablais, et au regard du faisceau autoroutier, il est demandé si des recensements particuliers sont prévus ?  
*Réponse de Mme PFLIEGER : par rapport à la zone impactée, l'enjeu paysager est majeur et investir ce sujet sera essentiel. Il existe effectivement des risques d'effets d'arrière cours ou de vitrines, qu'ils soient positifs ou négatifs, effets induits par ce nouveau faisceau avec son cortège de 12 000 ou 14 000 véhicules/jour estimés. Un travail transversal doit donc être fait en amont :*
  - *D'une part sur le type de consommation d'espace, mais également sur l'aménagement des zones qui seront à proximité,*
  - *Ensuite, plus spécifiquement sur le grand paysage, les grandes ouvertures paysagères, les délaissés de bords de route. Concernant l'architecture en elle-même, la Charte Paysagère et Architecturale du Chablais n'est pas totalement satisfaisante et semble parfois trop anecdotique (le recensement du « petit patrimoine » est intéressant mais n'est pas du ressort du SCoT).*

✓ **FRAPNA/M. JACQUIER**

- L'intégration dans la Charte Paysagère et Architecturale du Chablais d'une Charte concernant les paysages urbains est-elle envisageable ? Cette question fait échos à de nombreuses discussions des représentants de la FRAPNA avec différents concitoyens qui constatent un urbanisme hétéroclite dans le Chablais, et ce sujet est à considérer.  
*Réponse de Mme PFLIEGER : la démarche pressentie et privilégiée semble plutôt celle permettant d'aller vers la relecture de la Charte Architecturale et Paysagère telle qu'elle existe, et qui comprend une partie paysage urbain accompagnée d'éléments critiques de l'existant, notamment sur l'aspect parfois un peu composite de l'urbanisation chablaisienne, même jusqu'à une période récente. Etre trop prescriptif en la matière dans le prochain SCoT risquerait d'ouvrir la porte à des contentieux conséquents.*  
*Par ailleurs, pour illustrer son propos, Mme PFLIEGER fait référence au travail qu'elle mène actuellement en tant que maire avec l'architecte conseil du CAUE de Haute-Savoie, et les difficultés qu'elle rencontre pour faire évoluer des projets sur les aspects paysagers. Difficultés d'autant plus conséquentes pour les communes soumises à la loi Littoral : l'intégration paysagère peut être en effet pour une part tangible, mais pour une autre part très subjective.*  
*Le territoire du Chablais ne peut pas être une immense ZPPAUP où chaque caractéristique de toit, de cheminée, de balcon est prescrite dans le SCoT.*

- ✓ **Direction Départementale des Territoires (DDT) Haute-Savoie/M. KOMPF**
  - M. KOMPF rappelle effectivement que le SCoT est là pour traiter d'urbanisme, de formes urbaines.
  - A ce sujet, un autre point est d'ailleurs souligné comme étant un point fort du PADD présenté, c'est l'objectif de travailler plus fortement sur la structuration urbaine, cela en lien avec les transports, l'inter modalité, et le volet logement/habitat. Le logement de nos concitoyens est une problématique très importante sur le territoire. Il sera donc essentiel de développer, de conforter la politique foncière des EPCI du Chablais, et de mieux articuler structuration urbaine et logements.
  
- ✓ **Office National des Forêts (ONF)/Mme SIMON**
  - Mme SIMON félicite ce travail de rédaction, et est très satisfaite de la place faite à la forêt, considérée comme une activité dynamique à part entière.
  - L'ONF gère 25% de la forêt du Chablais. L'attention à porter sur le sujet des points d'accès aux forêts sera à préciser dans le SCoT, pour une mise en œuvre plus effective au niveau des PLU/PLUi (si les forêts sont de moins en moins accessibles, elles seront de fait moins bien gérées).  
*Réponse de Mme PFLIEGER : c'est un point qui est retenu, à voir comment il sera thématiqué dans la poursuite des travaux de la révision. Le SCoT ne pourra pas répondre à toutes les problématiques diagnostiquées, mais le sujet des accès aux forêts sera étudié.*
  
- ✓ **Chambre d'Agriculture Savoie Haute-Savoie/M. MORNEX**
  - Le projet de PADD est qualifié d'ambitieux, avec des objectifs chiffrés, notamment sur la réduction de la consommation de l'espace.
  - L'approche transversale de l'aménagement du territoire est saluée.
  - La protection des sièges d'exploitation était souhaitée par la Chambre d'Agriculture, cet objectif apparaît dans le PADD, ce qui est essentiel.
  - Apparaît également la notion de préservation des accès agricoles et la circulation, ce qui est très important, c'est un élément fort qu'il conviendra de mettre en œuvre dans les orientations du DOO.
  - L'identification de secteurs à forte valeur paysagère est également envisagée.
  - M. MORNEX salue la mise en place par le Préfet, dans le cadre du projet de liaison autoroutière Machilly-Thonon, du groupe de travail « agriculture » et « environnement ». Dans ce cadre, la Chambre d'Agriculture a élaboré une étude d'impact agricole incluant les aspects de compensation agricole.  
*Réponse de Mme PFLIEGER : plusieurs éléments de réponses ont été apportés précédemment. Ceci étant, sur la question de l'accès aux sites d'exploitation, de la dimension foncière, de l'aspect remembrement : ce sont des points sur lesquels les élus du SIAC se pencheront en écrivant le volet réglementaire du SCoT, tout en articulant SCoT et outils de l'aménagement mis en œuvre à l'échelle des documents d'urbanisme locaux.*
  
- ✓ **Région Auvergne Rhône-Alpes/Mme GUIDOLLET**
  - Un état des lieux de l'hébergement touristique est-il prévu dans la phase de diagnostic ?  
*Réponse de Mme PFLIEGER : ce travail est effectivement déjà en cours et bien avancé, avec des données chiffrées permettant d'évaluer l'état, les conditions, les types d'hébergements, non seulement sur l'espace de montagne, mais aussi sur le bas du territoire.*
  
- ✓ **CCCL/M. DEAGE**
  - M. DEAGE précise qu'une étude sur le développement et l'amélioration de l'offre du tourisme a également été réalisée en 2016 sur le territoire du Bas-Chablais et des Collines du Léman (Cabinet In Extensio).
  
- ✓ **FRAPNA/M. JACQUIER**
  - Concernant l'objectif rattaché au développement des stations de montagne, M. JACQUIER s'interroge sur les réflexions à venir, vont-elles concerner l'amélioration ou l'augmentation des capacités d'hébergement, de la qualité de l'accueil, ou un développement spatial, une occupation plus grande ?  
*Réponse de Mme PFLIEGER : il est précisé que des réflexions vont avoir lieu à la fois sur l'existant, en lien*

avec la dynamique des stations (le sujet de la reconversion de l'existant sera particulièrement étudié), et sur la structuration touristique pour les prochaines décennies.

Par ailleurs, dans ses prochaines étapes, le SCoT va devoir intégrer l'inscription d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN), composante importante du SCoT.

✓ **Direction Départementale des Territoires (DDT) Haute-Savoie/M. KOMPFF**

- Cette question est complexe, le marché de la montagne évolue très vite, et renvoie à toute la question de la mobilisation des ressources, ressource en eau et changement climatique. Les cahiers des charges du SCoT vont dans le bon sens sur ce travail.

✓ **CMA/Mme DE LUCA**

- La révision du SCoT du Chablais pourrait être l'occasion de préciser davantage le lien entre développement commercial et tourisme, et donc entre le futur DAAC et la thématique du tourisme.

***Réponse de Mme PFLIEGER** : effectivement, l'offre artisanale et commerciale dans les vallées, principale zone de chalandise pour les grandes stations, permet de maintenir le reste de l'année une offre de service pour les habitants. L'offre artisanale et commerciale sur les vallées représente donc un véritable enjeu. De même, le sujet de la mobilité de loisirs, de la mobilité commerciale est à considérer fortement.*

✓ **FRAPNA/M. JACQUIER**

- M. JACQUIER précise que cette préoccupation a été identifiée dans le travail « Chablais 2040 », en référence à toute la question du désenclavement à l'Est du territoire Chablais.

✓ **CMA/Mme DE LUCA**

- Qu'en est-il de la question de l'économie productive et des ZAE ?

***Réponse de Mme PFLIEGER** : le SCoT va devoir spatialiser, territorialiser les ZAE, et préciser notamment leur dimensionnement. Dans le cadre de « Chablais 2040 », et plus largement dans les travaux de CLD, existent des chiffrages assez précis sur les besoins en foncier pour ces zones d'activité, qui seront pris en compte prochainement dans le cadre de l'écriture du rapport de présentation et du DOO.*

✓ **Direction Départementale des Territoires (DDT) Haute-Savoie/M. KOMPFF**

- De par la réalisation à court et moyen terme des projets de désenclavement du Chablais, certaines zones d'activité économique chablaïennes vont se « rapprocher » des centres de décision, et vont donc devenir hautement stratégiques. C'est un enjeu fondamental du SCoT du Chablais, enjeu que l'on voit dans peu de SCoT.

***Réponse de Mme PFLIEGER** : la question de la valorisation sera importante, et il est essentiel de travailler sur les différentes filières, même si l'économie des filières industrielles se dégrade actuellement.*

*Par ailleurs, la dimension foncière est cruciale, ne serait-ce que parce qu'il va y avoir un processus de valorisation accélérée du foncier.*

*Et en même temps, de nombreux atouts sont à faire valoir : la complémentarité possible avec la Suisse, la bi-localisation des entreprises, la valorisation des filières transfrontalières, la présence sur le territoire lémanique des meilleurs centres de recherche du monde, ...*

*Le SCoT devra donc travailler sur les ressources supports (notamment le foncier, les infrastructures), en complément des actions engagées sur les intercommunalités permettant la mise en place des politiques d'accompagnement.*

*Transformer tout ce que représente le potentiel de l'économie productive latente et présente sur le territoire représente donc un enjeu considérable.*

Mme PFLIEGER remercie les personnes présentes pour la qualité des échanges.

Organisme	NOM Prénom du représentant	Fonction	Présents (25)	Excusé	Diffusion du compte-rendu
Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains	FREDIANI Odile	Secrétaire Générale	x		x
Direction Départementale des Territoires DDT74	KOMPF Laurent		x		x
Direction Départementale des Territoires DDT74	SQUIBAN Benoît		x		x
Direction Départementale de la Cohésion Sociale				x	x
Office National des Forêts (ONF)	SIMON Eva		x		x
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP 73-74 )	GANION Philippe	Architecte des Bâtiments de France en charge du Chablais	x		x
UDAP 73-74	TURBLIN Céline	Technicienne des Bâtiments de France	x		x
UDAP 73-74	HORMIERE Emmanuelle		x		x
Agence Régionale de Santé (ARS)	MARCHANT Florian	Ingénieur d'Etudes Sanitaires Service Santé Environnement		x	x
Région Auvergne Rhône-Alpes	GUIDOLLET Nicole		x		x
Conseil départemental 74				x	x
SIBAT				x	x
GLCT TPT				x	x
CCPE	BOURON Jean-René	Maire de LARRINGES	x		x
CCPE	LEI Josiane	Présidente CCPE		x	x
CCPE	PFLIEGER Géraldine	CCPE/Maire de Saint-Gingolph	x		x
CCBC	BEREZIAT Patrice	Vice-Président CCBC/Maire de Bons-en-Chablais	x		x
CCCL	THOMAS Gil	Vice-Président CCCL/Maire de Cervens	x		x
CCCL	DEAGE Joseph	Président de la CCCL/Maire de le Lyaud	x		x
2CVA	MAXIT Bernard	Vice-Président 2CVA/Maire de la Chapelle d'Abondance	x		x
Commune de Thonon-les-Bains	JOLY Gilles	Adjoint à l'urbanisme	x		x
Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc	BLANC Georges		x		x
Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc	MAIRE Adrien		x		x
Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc	BOVET Thierry		x		x
SICA Haut-Chablais	RULLAND Gilles		x		x
SICA Terres du Léman	MERMAZ Philippe		x		x

SICA Terres du Léman	GOSITTO Laurent		x		x
Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc	MORNEX Pascal	Service aménagement	x		x
Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)	DE LUCA Séraphine	Responsable d'études économiques	x		x
Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)	BORDELIER François, représenté par Mme DE LUCA Séraphine (CMA)	Directeur Général Adjoint		x	x
FRAPNA	JACQUIER Jean- Pierre		x		x
SCoT Annemasse Agglo					x
SCoT des 3 Vallées	DEGIULI Guillaume	Chef de projet SCoT	X		x
Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO)	DUTHU Alexandra			x	x
SNCF	MABROUK Sarrah	Chargée d'affaires SNCF Immobilier			x
Réseau de Transports d'Electricité (RTE)	CHAUVIN Mailys	Cartographe Centre D&I Lyon - SCET		x	x